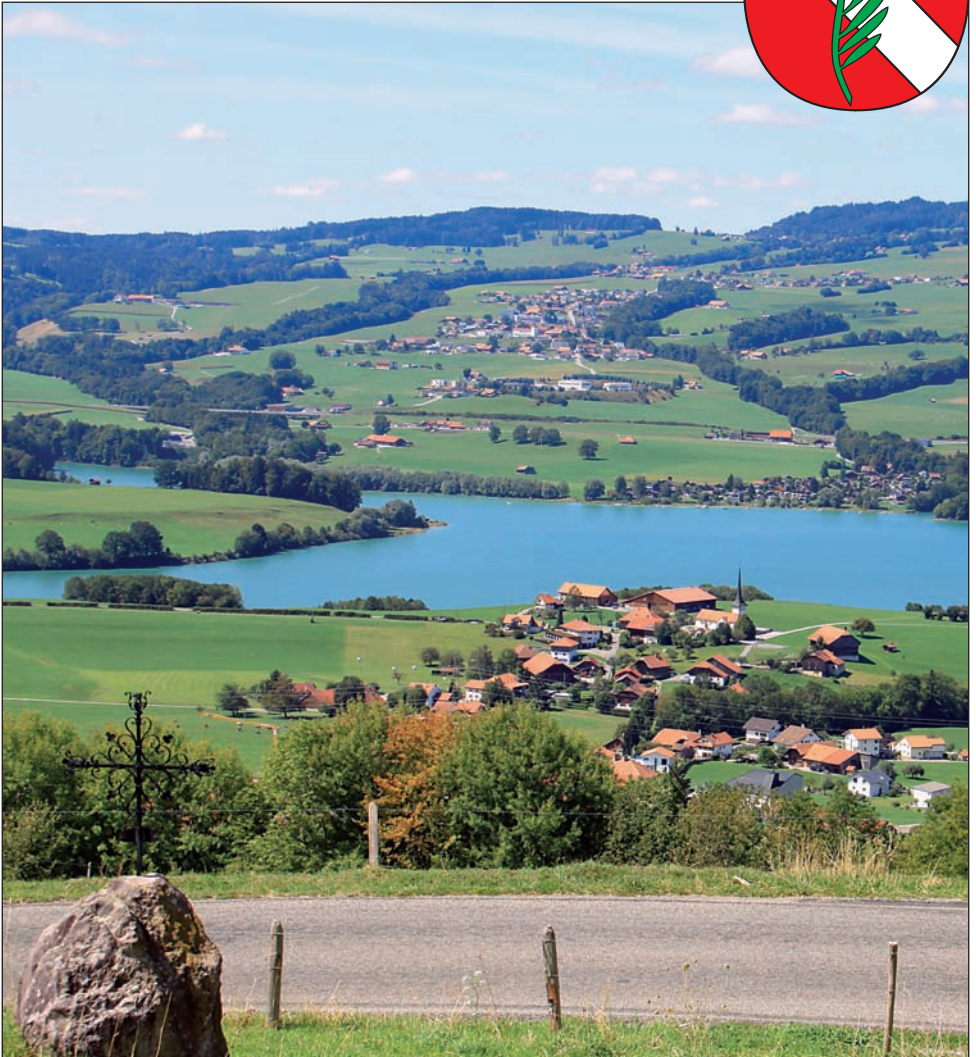


))) L'ECHO

DE HAUTEVILLE





les Ligues de santé
du canton de Fribourg
die Gesundheitsligen
des Kantons Freiburg

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

Bibliothèque «Lis-moi tout»

La bibliothèque a été créée le 3 décembre 2016 par l'APECH (Association des Parents d'élèves de Corbières-Hauteville) grâce aux dons privés, de la loterie romande et du Service de l'enfance et de la jeunesse de l'Etat de Fribourg.

Les communes de Corbières et d'Hauteville participent en assumant entièrement le loyer.

La bibliothèque est financée et gérée par l'association. Actuellement, ce sont les abonnements et les dons de l'APECH qui permettent d'assurer le fonctionnement de la bibliothèque, d'acheter les livres et de financer les animations.

Les bénévoles participent à la gestion de la bibliothèque et se relayent pour assurer les permanences.

La bibliothèque s'adresse à tous! Aussi bien aux enfants qu'aux adultes.



Horaires d'ouverture

Lundi: 17h-18h15 Mercredi: 14h-16h

Samedi, le 1^{er} de chaque mois: 10h-11h15

Vacances scolaires: fermée

Vacances d'été: consulter le site internet

Renseignements

Lis-moi-tout

Tél. 076 473 10 81

lis-moi-tout@hotmail.com

<https://lismoitout.wixsite.com/bibliotheque>

Si vous désirez nous soutenir financièrement ou nous aider bénévolement, n'hésitez pas à nous contacter!

Où nous trouver

Bibliothèque Lis-moi-tout

Chemin des Branches 5

1648 Hauteville



NOS CONSEILS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER

A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

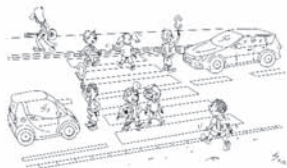
- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, le cycliste pousse son vélo.



En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

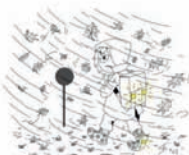


- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appui-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.



AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30
www.policefr.ch

Etat : mai 2020

Déchetterie intercommunale

Durant le mois de mars 2020, la Commune de Corbières a reçu de la Préfecture le permis de construire pour la nouvelle déchetterie intercommunale. Sa construction débutera durant l'été et son ouverture est prévue normalement au début de l'année 2021.

Règlement relatif à la gestion de déchets

Un nouveau règlement communal relatif à la gestion des déchets a été révisé par les trois Communes (Hauteville - Corbières - Botterens).

Les objectifs de la révision sont:

- Adaptation du règlement aux nouvelles prescriptions légales;
- Adaptation des taxes et uniformisation des règlements des trois communes en vue de l'ouverture de la nouvelle déchetterie.

Les trois niveaux législatifs de la gestion communale des déchets sont:

- Règlement communal relatif à la gestion des déchets urbains;
- Règlement communal d'exécution relatif à la gestion des déchets urbains;
- Info déchets.

Les principaux changements du règlement sont:

- Les taxes (art. 20 à 25):
 - Taxe de base par ménage = 110 CHF / année (au lieu de 125 CHF)
 - Taxe de base pour les personnes seules = 80 CHF / année (nouveau)
 - Taxe de base pour les entreprises (agriculteur, commerce, restaurant, petite activités comprises) = de 50 à 2000 CHF selon le type d'activité et le volume de déchets apportés (nouveau)
 - Taxe sur les déchets particuliers (Pneu avec jante 15-20 CHF, batterie 5 CHF, petits déchets électroménagers 5 CHF)
- Possibilité d'amender en cas de littering avec la révision de la LGD (art. 27a)
- Obligation de reprendre les déchets urbains des entreprises de moins de 250 EPT (ATTENTION: uniquement les déchets urbains et pas les déchets liés à l'exploitation) (art. 6 al. 1)

Ce règlement sera en consultation sur le site internet www.hauteville.ch et sera voté lors de la prochaine assemblée.

Quantités de déchets collectées en 2019

Ordures ménagères	52 to	Aluminium et fer blanc	1.31 to
Déchets encombrants	9 to	Déchets inertes	18 m ³
Déchets compostables	96 m ³	Textiles	2.5 to
Papier	39 to	PET	2.08 to
Verre	25 to	Bois usagé	16 to
Ferraille	8 to	Matériel électrique	1.66 to

SENIORS+ Tintébin à la méjon!

Introduction

Basée sur deux articles de la nouvelle Constitution fribourgeoise de 2014, une Loi sur les Seniors a été élaborée en 2016. Cette dernière a pour objectif «la priorité au maintien de l'autonomie des personnes âgées».

Au printemps 2019, le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) a invité toutes les Commissions Seniors du district à une séance d'information. Le but de cette réunion était de présenter ce que le district allait entreprendre, afin d'évaluer les besoins des personnes âgées et, basé sur ce travail, de pouvoir proposer des actions/mesures pouvant accompagner les seniors. Un groupe de travail du RSSG a développé un questionnaire pour l'évaluation des besoins. Pour tout le district, ce sont plus de 4000 questionnaires qui ont été remplis. Une récapitulation des résultats de tout le district a déjà paru dans les journaux au courant de cet été.

Les deux membres de la Commission des aînés de la commune de Hauteville (Christophe Revaz et Pierre Gingins) ont coordonné leurs activités avec les communes de Pont-la-Ville et de La Roche.

Questionnaires de Hauteville

La présentation d'une partie des résultats a été faite lors du repas des aînés le 8 décembre 2019. Voici quelques points ressortis de cette enquête:

1. Pour Hauteville un choix représentatif de dix seniors sur le nombre total de personnes de plus de 60 ans (138) a été déterminé. Au courant du mois d'août 2019, Pierre Gingins a rempli ces dix questionnaires au domicile de ces personnes. La moitié des seniors interrogés vit seul et l'autre moitié en couple. La moitié des seniors était des femmes. L'âge se situait entre 72 et 99 ans.
2. 90 % des seniors ont de la famille à proximité avec qui ils maintiennent des contacts réguliers ou ponctuels. 60 % qualifient leurs relations de voisinage de fréquentes et positives. Si le logement leur appartient dans 90 % des cas, la totalité des seniors interrogés identifient des manquements dans leur lieu de vie qui pourraient poser des problèmes avec l'avancée en âge! Chez tout le monde des escaliers intérieurs ou extérieurs posent problème. La salle de bain est jugée inadaptée pour 60 % des personnes interrogées (par ex. baignoire au lieu d'une douche). 7 sur 10 reçoivent de l'aide par des voisins, de la famille, des amis, d'autres n'ont pas encore besoin d'aide.
3. Moyens d'information: L'Echo, le Messenger et la presse locale sont les sources principales pour se tenir au courant de ce qui se passe. Un coup de fil ou un passage à l'administration communale permettent également de régler bien des questions.

4. Préoccupations prioritaires pour les seniors: la prise en charge de la santé et la perte d'autonomie sont les thématiques principales soulevées par les personnes interrogées. Suivent la solitude, l'isolement et la reconnaissance sociale. Les problèmes financiers ne viennent qu'après.



Premières conclusions sur le plan de la commune de Hauteville

La Commission des aînés de Hauteville propose au Conseil Communal :

- D'établir une liste ou une brochure «Seniors» avec des adresses utiles des différents services à disposition: Passe-partout, Pro Senectute, Soins à domicile, fourniture de repas, etc.
- D'établir une liste des personnes (habitants de la commune) disponibles pour des dépannages ponctuels:
 - transports médecin, commissions, coiffeur, etc.
 - coup de main pour un service particulier
- De trouver une solution communale pour les personnes à mobilité réduite pour transporter les poubelles à la déchetterie ainsi que les déchets organiques et les branches.

Concernant le premier point, un très grand travail de préparation d'une brochure d'information de plus de 60 pages a été fait par le groupe de travail sous l'égide du RSSG. Cette brochure est téléchargeable sur le site Internet de la commune ou sous le lien <https://static.rssg.ch/brochure-information-seniors>. Une information complémentaire vous sera certainement donnée lors de l'assemblée communale.

Concernant les deux autres points, des informations suivront ultérieurement.

En espérant que le virus Covid n'aggrave pas plus la situation et que vous puissiez à nouveau avoir des contacts normaux avec votre entourage nous vous rappelons le mot de sagesse tant entendu ces derniers mois :

«Prenez bien soin de vous!»

Pierre Gingins

Analyse des besoins des seniors gruériens

Le Concept Senior+ a fait du maintien à domicile une priorité. Mais ce maintien ne se décrète pas. Il se planifie, se prépare et exige l'implication d'une multitude d'acteurs. C'est dans cette perspective que le Comité de direction du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) a confié à un groupe de travail la réalisation d'une étude permettant de mieux comprendre les besoins des seniors gruériens. Il en est résulté une publication téléchargeable sous le lien <https://static.rssg.ch/analyse-besoins-seniors> ou sur le site Internet de la commune. En voici un court résumé en onze points :

1. La famille joue un rôle majeur dans le soutien des seniors.
2. Sans idéaliser une société ancestrale, les voisin-e-s pourraient devenir, à certaines conditions, des acteurs/trices essentiel-le-s soutenant le maintien à domicile.
3. Les échanges entre les générations sont souvent peu visibles alors qu'ils sont très nombreux. Les seniors ont tendance à donner plus qu'ils/elles ne reçoivent.
4. La vie associative est une clé pour lutter contre l'isolement et la non-reconnaissance. Il sera essentiel de vivifier cet aspect.
5. La question de l'habitat, des infrastructures et des services a fait l'objet de nombreuses propositions de la part des seniors ayant répondu au questionnaire, inmanquablement, les communes seront attendues autour de ces enjeux.
6. Rares sont les seniors à souhaiter sacrifier leurs relations amicales et de voisinage pour gagner en confort au niveau de l'habitat et/ou de la proximité avec les transports publics et les services. « J'y suis, j'y reste. »
7. Les seniors préfèrent échanger plutôt que de recevoir, quitte à refuser de l'aide si le dispositif ne prévoit pas de retour ou contre-prestations.
8. Les seniors vont bien, seul 22 % des seniors ayant répondu au questionnaire bénéficient d'une aide professionnelle.
9. L'information et l'aide administrative sont des enjeux fondamentaux pour les seniors. Entre 30 et 50 % des seniors ayant droit aux prestations complémentaires n'en font pas la demande. Les communes se doivent d'intervenir autour de cette thématique.
10. Les seniors ont besoin de rencontrer une personne lorsqu'ils/elles ont des questions à poser. L'accueil et la convivialité méritent d'être développés au sein des administrations communales et régionales.
11. La situation financière des seniors est très contrastée. La précarité économique est une réalité pour une partie des seniors ayant répondu au questionnaire.

Les organisations professionnelles et les associations bénévoles sont nombreuses à offrir des prestations en faveur des seniors. Une brochure regroupant le maximum d'infos utiles sur les services offerts en Gruyère a été réalisé par un groupe de travail. Elle peut être téléchargée sous le lien <https://static.rssg.ch/brochure-information-seniors>. Cette brochure se veut évolutive. Chaque citoyen-ne peut amener ses remarques et propositions qui seront intégrées, si possible, dans la prochaine édition.

Déplacement de l'appareil à recharger les cartes à déchets

L'appareil à recharger les cartes à déchets se situe désormais devant l'entrée principale de la halle polyvalente à Corbières.

Cela permet à chacun de pouvoir recharger sa carte 24h/24.

Couches-culottes

Les familles ayant des enfants de 0 à 3 ans bénéficient d'un crédit annuel de 40 CHF par enfant. Ce bon est à retirer à l'administration communale de Hauteville.

Remboursement du bon destiné aux couches-culottes

Les personnes qui souhaitent obtenir un remboursement du bon destiné aux couches-culottes sont priées de se rendre au guichet de l'administration communale de Corbières durant les heures d'ouverture.

(Lundi 13h00 – 16h00, mardi 17h00 – 19h00, mercredi 09h00-11h00).

Bons de réduction pour les RM La Berra

En tant qu'actionnaire de la société des remontées mécaniques La Berra, la commune dispose de bons de réduction d'une valeur de 3 CHF à faire valoir sur un abonnement de ski journalier ou une montée en télémixte.

Si vous souhaitez profiter de cette offre, vous pouvez les retirer auprès de l'administration communale.

Thérèse Jordan a fêté ses 90 ans

Thérèse Jordan a fêté ses 90 ans le 3 avril 2020. Malheureusement, les contraintes imposées par le Covid-19 n'ont pas permis de réunir la famille élargie. Ce n'est sans doute que partie remise.

Il en est de même du Conseil Communal qui espère prochainement avoir l'occasion de lui remettre un cadeau. Au nom de toute la population, nous la félicitons vivement et formulons le vœu qu'elle garde sa bonne santé et reste encore de nombreuses années parmi nous.



Convocation à l'assemblée communale

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Hauteville
sont convoqués en assemblée ordinaire le

lundi 14 septembre 2020, à 19h00
à la salle OTAVELA

TRACTANDA

1. Approbation du PV de l'assemblée du 9 décembre 2019

Il peut être consulté au bureau communal ou téléchargé sur le site Internet de la commune

2. Comptes de fonctionnement et des investissements 2019

2.1. Présentation

2.2. Rapport de la commission financière
sur la base de l'organe de révision

2.3. Approbation

3. Présentation du plan financier

4. Règlement relatif à l'épuration – présentation et approbation

5. Règlement relatif à l'eau potable – présentation et approbation

6. Règlement relatif à la gestion des déchets – présentation et approbation

**7. Statuts d'Option Gruyère, Association intercommunale pour
la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère – présentation
et approbation**

8. Modification des statuts de l'ARG – présentation et approbation

9. Divers

*Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés
au bureau communal, pendant les heures d'ouverture de l'administration communale.*

Le Conseil communal



RÉSULTAT COMPTES 2019	COMPTES 2019		BUDGET 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
0. Administration	826'478.15	508'165.90	790'234.00	495'054.00
1. Ordre public	89'410.18	55'468.75	101'384.00	63'985.00
2. Enseignement et formation	871'189.65	157'248.90	879'285.00	137'700.00
3. Culte, culture et loisirs	51'466.70		56'056.00	
4. Santé	201'597.10	5'419.95	205'855.00	4'500.00
5. Affaires sociales	345'142.40	1'945.40	328'657.00	700.00
6. Routes et chemins	156'133.65	820.00	141'088.00	
7. Eau, environnement et aménag.	265'035.70	228'142.50	216'843.00	196'997.00
8. Agriculture, forêts, tourisme	37'765.70	12'487.80	36'311.00	
9. Finances, impôts et immeubles	482'118.05	2'358'155.49	474'595.00	2'276'336.00
Totaux	3'326'337.28	3'327'854.69	3'230'308.00	3'175'272.00
 Rés. compte de fonctionnement	1'517.41			55'036.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
0. Administration				
1. Ordre public				
2. Enseignement et formation	1240.00	9'383.40	21'500.00	
3. Culte, culture et loisirs				
4. Santé				
5. Affaires sociales				
6. Routes et chemins	31'900.00	10'913.05	45'900.00	
7. Eau, environnement et aménag.	16'302.05	1'247.40	762'000.00	429'400.00
8. Agriculture, forêts, tourisme	5'405.35		10'000.00	6'700.00
9. Finances, impôts et immeubles			8'000.00	
Totaux	54'847.40	21'543.85	847'400.00	436'100.00
 Rés. compte des investissements		33'303.55		411'300.00

Nouveau règlement relatif à la distribution d'eau potable

En vertu de la nouvelle loi sur l'eau potable (LEP ; RSF 821.32.1) approuvé par le Grand Conseil le 6 octobre 2011, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012, les dispositions transitoires fixent un délai de huit ans dès l'entrée en vigueur de la LEP, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2020.

C'est pourquoi le Conseil Communal a dû réviser son règlement relatif à la distribution d'eau potable. Ce règlement sera en consultation sur le site www.hauteville.ch et sera présenté lors de sa prochaine assemblée.

Nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

En vertu de la nouvelle Loi sur les eaux (LCEaux ; RSF 812.1) approuvé par le Grand Conseil le 18 décembre 2011, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2011, les dispositions transitoires fixent un délai de trois ans dès l'entrée en vigueur, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2014.

Compte tenu que le délai est largement dépassé, le Conseil Communal a reçu l'ordre de la Préfecture de réviser ce règlement. Celui-ci sera mis en consultation sur le site internet www.hauteville.ch et sera présenté lors de la prochaine assemblée.

Contrôle officiel de champignons

Nous vous informons qu'il est impératif, en cas de doute, de faire contrôler vos récoltes de champignons avant de les consommer.

En 2019, pas moins de 734 intoxications ont été enregistrées en Suisse, dont les 2/3 avec des champignons comestibles, souvent mal cuits ou impropres à la consommation.

Pour la Gruyère, deux postes de contrôles officiels sont à disposition de la population, gratuitement, tous les dimanches, de mi-juillet à fin octobre, de 17 h30 h à 19 h00 aux endroits suivants:

Bâtiment des sociétés	Maison de Ville
Rue des Alpettes 4	Rte Principale
1630 Bulle	1633 Vuippens

En dehors de cette période ou des horaires dominicaux, les contrôles peuvent se faire au domicile des contrôleurs officiels ci-dessous, sur rendez-vous, selon leur disponibilité.

Michel Delacombaz	Philippe Liard
Rte de la Sionge 23	Rte des Bugnons 36
1632 Riaz	1633 Marsens
079 225 34 23	079 517 93 54

www.mycobulle.ch www.vapko.ch



Situation de l'eau de Crau Bourret

Ceux qui sont montés à pied au-dessus de l'alpage de «la Chablex» ont peut-être remarqué de l'eau jaillir de la montagne. En effet, fin août 2019, la commune de Corbières débutait les travaux de forage de la source d'eau de Crau Bourret dans le but de l'acheminer au réseau d'eau de la commune d'Hauteville situé en aval de l'alpage de la Chablex. Le forage avait pour but de traverser la montagne sur une longueur totale de 360 mètres. A 282 mètres, le forage a été stoppé en raison d'une fissure descendante où la tête du forage a pris une direction sans corriger le tir.

Conséquence: la source de Crau Bourret s'est tarie et son alpage se retrouvait sans eau. Le débit est de l'ordre de 140-160 l/min à la sortie du forage.

Durant ce printemps, une conduite a été creusée à travers l'alpage de la Chablex jusqu'à l'actuelle source de la commune, située au fond du pâturage du même nom. Une nouvelle chambre (avec deux compartiments séparés pour chaque source) y sera prochainement installée. Le passage de l'eau de Crau Bourret offrira ainsi une troisième source d'approvisionnement et de sécurité à la commune d'Hauteville.

Nouvelle alimentation d'eau à l'alpage de la Chia

Un béliet de 10 l/min sera installé en amont de l'alpage de la Chablex pour alimenter l'alpage de Crau Bourret. La commune d'Hauteville en profite pour approvisionner l'alpage de la Chia, vu que le chalet se situe au plus haut de la crête et que l'eau y est très rare. Le coût des travaux est de l'ordre de 13000 CHF.

L'eau sera poussée jusqu'au chalet de la Chia avec un stockage d'environ 6000 litres d'eau. Depuis là, deux distributions séparées seront assurées:

- une pour le chalet de la Chia ainsi que ses pâturages;
- la seconde pour l'alpage de Crau Bourret.



Sortie du forage de Crau Bourret, entre La Chia et la Chablex

La force d'une région

www.gruyere-energie.ch

SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE



Investissez aujourd'hui dans une installation solaire photovoltaïque ! GESA vous propose une solution clé en main !



ÉTUDE DE FAISABILITÉ
ET DEVIS



INSTALLATION
ET MISE EN SERVICE



MAINTENANCE

Retrouvez toutes nos offres sur : www.gruyere-energie.ch

Contact : T +41 26 919 23 23 - office@gruyere-energie.ch

Information sur la qualité de l'eau potable du réseau

Bases légales: Article 5 de l'ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016. Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

Information: L'eau du réseau est analysée périodiquement par le laboratoire cantonal à Fribourg, suite aux prélèvements effectués à la station de pompage du Tavalet, au réservoir de Bonne Fontaine avant et après UV et chez deux abonnés. Sur la base des rapports d'analyse du 29 mars 2019 et du 7 novembre 2019 du laboratoire cantonal, nous vous informons des résultats ci-dessous.

Contexte: Ces prélèvements ont été effectués dans le cadre de l'autocontrôle. Conditions météo: 25.03.19: dernières 24 heures: pluie, sec; 2-5 j. avant le prélèvement: pluies, fonte des neiges. 05.11.19: dernières 24 heures: légères pluies; 2-5 jours avant le prélèvement: légères pluies.

Qualité microbiologique et chimique: Sur la base des prélèvements effectués le 25 mars 2019 et le 4 novembre 2019, tous les échantillons analysés correspondaient aux normes.

Dureté totale de l'eau: La dureté totale de l'eau varie entre 17.5 et 32.3 degrés français, ce qui donne une eau moyennement douce à dure. Une eau peut être classée de la manière suivante:

Dureté totale en mmol/l	Appréciation	Dureté totale en °F	Dosage poudre à lessive
0 – 0.7	très douce	0 – 7	– – –
0.7 – 1.5	douce	7 – 15	– –
1.5 – 2.5	moyennement douce	15 – 25	–
2.5 – 3.2	assez dure	25 – 32	+
3.2 – 4.2	dure	32 – 42	++
au-dessus de 4.2	très dure	au-dessus de 42	+++

La dureté totale de l'eau varie en fonction de la quantité d'eau fournie par la source de la Tsabier, dont l'eau est plus douce que celle provenant du puits du Tavalet.

Teneur en nitrate: La teneur en nitrate est de 2 à 12 mg/l. (tolérance 40 mg/l)

Provenance de l'eau: L'eau provient de la source de la Tsabier et du puits du Tavalet.

Traitement: L'eau est désinfectée par UV (ultra violet) uniquement. Elle ne subit aucune adjonction et n'est pas filtrée.

Conclusion: Les résultats des analyses physico-chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons prélevés en 2019 sont conformes aux normes en vigueur pour l'eau potable.

Sources privées: Les bases légales dans le règlement sur l'eau potable (REP, RSF 821.32.11): Art. 16 Eau potable distribuée à des tiers (art. 22 al. 1 LEP): 'Quiconque distribue de l'eau potable à des tiers sur le territoire communal doit s'annoncer à la commune. En outre, dans le cadre des obligations d'autocontrôle, il doit fournir au Service des échantillons aux fins d'analyse.

Art.19 Fréquence des prélèvements et des analyses (art. 22 al. 2 LEP): 'La fréquence des prélèvements et des analyses est fixée en fonction de l'importance des infrastructures, de la qualité de l'eau, d'un traitement éventuel, de l'analyse et l'évaluation des risques ou d'autres éléments particuliers. Pour les petits distributeurs, deux analyses par an sont exigées.

Renseignements supplémentaires: Pascal Morel, Rte d'Impart 45, 1648 Hauteville, fontainier communal, au 079.836.89.19 ou par e-mail: p.morel@websud.ch



**Marc-André
Rochat**

Conseiller en assurances
T 026 916 10 67, M 079 449 19 18
marcandre.rochat@mobilier.ch

Agence générale Bulle
Jacques Yerly
mobilier.ch

la Mobilière

886954


Paysages & Jardins
Morel



Plantations – Taille – Entretien
Aménagements – Pierres naturelles

Kevin Morel, route d'Impart 45
1648 Hauteville – 079 916 08 94

www.paysages-jardins-morel.ch



**Menuiserie
François Passaplan**

Charpente - Rénovation

☎ 079 230 27 19 1648 Hauteville



Coiffure Béatrice

DAMES - MESSIEURS - ENFANTS - MARIAGES

SUR RENDEZ-VOUS

026 912 38 90
079 537 85 39

Béatrice Brodard
Route de la Fin 42, 1648 Hauteville

Les déchets de jardin, une plaie pour la forêt

Les plantes ornementales exotiques enrichissent nos jardins. Mais les conséquences peuvent être dramatiques si elles parviennent en forêt. Elles s'y comportent comme des éléphants dans un magasin de porcelaine...

Nos jardins reflleurissent. En cette saison, leurs plantes ornementales font preuve d'une vive exubérance. Bien des propriétaires ignorent cependant à quel point certaines d'entre elles présentent un grave danger, aussi belles soient-elles. Exotiques, elles n'ont pas de concurrents naturels chez nous. Elles débordent facilement au-delà de la clôture du jardin et mettent en péril de précieuses espèces indigènes. Elles peuvent aussi être porteuses de maladies et de parasites. La forêt est très touchée par ces intrusions. Lorsque ces espèces importées – on les appelle des «néophytes» – sont introduites dans les bois avec des déchets de jardin, c'est une catastrophe. Une fois dans la nature, elles deviennent difficiles, voire impossibles à éradiquer par les propriétaires de forêts et les forestiers. Les néophytes se comportent en forêt comme des éléphants dans un magasin de porcelaine. Hors de tout contrôle, elles envahissent l'espace et font de l'ombre aux autres plantes, en particulier aux arbrisseaux indigènes, qui sont les futurs «grands arbres» de nos forêts de demain.

Maladies et parasites font dépérir des arbres

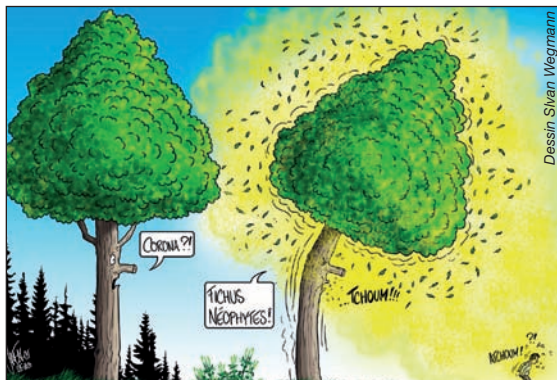
C'est pourquoi les déchets de jardin n'ont pas leur place en forêt. Jamais! Même si les déchets de taille de la haie ressemblent aux branchages laissés par des bûcherons, même si ce ne sont pas des néophytes mais des restes de tonte ou le vieux géranium du balcon. Ces déchets verts mettent aussi la santé de la forêt en danger; ils contiennent des résidus d'engrais, des micro-organismes comme des virus, des bactéries, des champignons nuisibles. Le problème est si grave que la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, a déclaré 2020 «Année internationale de la santé des plantes».

Le dépôt de déchets verts en forêt est donc interdit par la loi sur la protection de l'environnement. Et c'est punissable. Soyez responsables, débarrassez vos déchets verts consciencieusement, comme des professionnels! Les néophytes? Dans le sac poubelle! Pour le reste, faites appel au service d'élimination des déchets verts de votre commune, ou bien renseignez-vous à la déchetterie. Pour de plus amples informations sur la forêt et sa santé, consultez www.foretsuisse.ch.



ForêtSuisse

Association des propriétaires forestiers





Faites de nous votre banque principale: toute la région vous en sera reconnaissante.

En tant que sociétaire Raiffeisen, vous êtes non seulement client mais aussi copropriétaire de votre banque. Et si vous faites de Raiffeisen votre banque principale, vous bénéficiez de services et d'avantages de première qualité et vous soutenez votre région.

RAIFFEISEN

Ouvrons la voie



*Cette maison, démolie à la fin des années 60, était située au lieudit «Bout du Riau», là où se trouve aujourd'hui la station de pompage de l'eau communale du Tavalet. Elle appartenait à la Commune et servait d'habitation pour les personnes indigentes.
(photo mise à disposition par André Schouwey)*



Hameau d'Impart dans les années 50 ou 60 (photo prêtée par André Schouwey)

Numéros utiles

Téléphone

Secrétariat communal	026.915.92.00
lundi: 15h00-18h30 jeudi: 08h00-11h00	
mardi: 14h00-16h00 ou sur rendez-vous	
e-mail: secretariat@hauteville.ch – caisse@hauteville.ch controle.habitant@hauteville.ch	
internet: www.hauteville.ch	
Contrôle des habitants	026 915 92 02
Caisse communale	026 915 92 01
Salle du conseil (lundi 18h30 - 20h00)	026 915 92 02
Syndic (Bernard Bapst)	079 292 50 57
Ecole d'Hauteville	026 915 27 98
Accueil extrascolaire	079 899 99 38
Complexe communal (salles de classes)	026 915 23 03
Ecole de Corbières	026 915 06 31
Ecole de Villarvolard	026 915 32 09
Etat civil – Bulle	026 305 14 17
Agent AVS (Claudia Kolly)	026 915 92 02
Commandant du feu (118)	079 792 44 05
Cure de Bulle	026 919 61 00
Cure de Bulle (urgences)	079 649 60 84
Assistante pastorale (Marie-Jocelyne Pittet)	026 921 31 17
Hôpital / Ambulance	026 306 40 00
Médecin de garde	026 304 21 36
Pharmacie de garde	026 350 11 44

Publication / Rédaction

La rédaction remercie chaleureusement les annonceurs et les donateurs généreux pour leur aide financière à l'impression de l'Echo. Sachez aussi que l'Echo est à votre disposition pour toutes communications.

Commune de Hauteville – **Rédaction de l'Echo**
Raiffeisen IBAN CH22 8015 5000 0030 4217 1

Responsable de rédaction:

Bernard Bapst
079 292 50 57
bernard.bapst@ezv.admin.ch

Rédacteur:

Jean-Marie Castella
079 328 16 37
jm.castella@parvis.ch

Vos informations sont les bienvenues!